



Section Modalités administratives	Page 1 de 1
Type Généralités	Date 1 ^{er} octobre 2008

Autorité et gouvernance	<p>Le Service de transport de Wellington – Dufferin Student Transportation Services (STWDSTS) administre le transport des élèves au nom du Conseil scolaire du district catholique Centre-Sud (CSDCCS), du Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest (CSDCSO), du Dufferin Peel Catholic District School Board (DPCDSB), du Upper Grand District School Board (UGDSB) et du Wellington Catholic District School Board (WCDSB) pour les élèves admissibles.</p> <p>Le STWDSTS est régi par le comité de gestion du transport (CGT), lequel est composé d'administrateurs et d'administratrices supérieurs provenant des conseils scolaires mentionnés ci-dessus.</p>
Responsabilité des conseils scolaires de fournir le transport	<p>Le transport à destination et en provenance de l'école est la responsabilité des élèves et des parents ou tuteurs ou tutrices.</p> <p><i>La Loi sur l'éducation</i> stipule que « le conseil peut assurer à l'élève inscrit à une école qui relève de lui le transport pour se rendre à l'école et pour en revenir. »</p> <p>Conformément à la <i>Loi sur l'éducation</i>, la fourniture du transport est permissive et peut être révoquée à la discrétion des conseils scolaires.</p> <p>Des politiques et des procédures ont été établies afin de s'assurer que les services de transport scolaire sont sécuritaires, fiables et équitables, en tout temps.</p>
Sécurité des élèves	<p>Le STWDSTS considère que la sécurité des élèves est d'une importance capitale et il prendra toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que tous les aspects du système de transport soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de sécurité appropriés. Le STWDSTS collaborera avec les services de police provinciaux et locaux pour toutes les questions liées à la sécurité des autobus scolaires.</p>